



Collège
Édouard-Montpetit
École nationale d'aérotechnique

PLAN DE COURS
PLAN DE COURS

No du cours

109-446

Session

HIVER 2000

Nom du cours : **Tir à l'arc**

Nom du (des) professeur(s) : **Michel Mathieu** **Michel Sauvé**

Département : **Éducation physique**

Bureau : B-121 / B-127

Téléphone : 258 / 390

PÉRIODES DE CONSULTATION :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
HEURE					

NOM DE L'ÉTUDIANT(E) : _____

Groupe : _____

Unique en
SON
genre!

Note : L'usage épïcène du masculin dans ce texte est une forme neutre : il ne vise qu'une meilleure lisibilité du texte et ne comporte aucun caractère discriminatoire à l'égard des personnes de sexe féminin.

1.0 RENSEIGNEMENT GÉNÉRAUX

1.1 Intentions éducatives en éducation physique

L'éducation physique, obligatoire à l'enseignement collégial, est centrée sur les éléments de formation favorisant chez l'étudiant la capacité de prendre en charge sa condition physique de façon autonome et responsable. Dans cette perspective, un accent particulier est mis sur la relation entre les habitudes de vie et la santé et sur l'exploration de diverses activités physiques pouvant être pratiquées par l'étudiant à court et à long terme.

1.2 Orientations de la formation générale en éducation physique au collégial

1.2.1 Thématique de la formation générale commune en éducation physique

La valorisation des habitudes de vie génératrice de santé et celle de l'activité physique pratiquée de façon régulière et autonome en particulier.;

1.2.2 But général de la formation générale commune en éducation physique

Développer les habitudes favorables à la santé.

1.2.3 Buts particuliers de la formation générale commune en éducation physique

- Établir la relation entre les habitudes de vie et la santé.
- Préciser les activités les plus susceptibles de répondre à ses besoins personnels d'activité physique.
- Acquérir la capacité de répondre de façon autonome à ses besoins d'activité physique.

1.3 Contribution de l'éducation physique à la formation générale

La formation offerte en éducation physique s'harmonise avec les objectifs d'une formation générale qui vise à faire acquérir les compétences personnelles nécessaires à une intégration dynamique dans la société. L'éducation physique contribue à fournir les habiletés, les connaissances et les attitudes qui sont caractéristiques d'une bonne formation générale et nécessaires à quiconque veut être un citoyen lucide et actif dans la société d'aujourd'hui.

1.4 Un processus favorisant la responsabilité

Les cours d'éducation physique font vivre à l'étudiant une expérience qui lui permet de comprendre que l'activité physique pratiquée avec régularité constitue le meilleur moyen de s'épanouir physiquement, psychologiquement et socialement, donc d'agir sur son bien-être et sa qualité de vie.

Apprendre à intégrer l'activité physique à ses occupations professionnelles et familiales, puis à ses loisirs, développe chez l'individu le potentiel nécessaire pour acquérir la capacité à prendre en charge sa santé. La motivation qui incite à adopter de bonnes habitudes de vie peut être développée à l'aide d'expériences concrètes planifiées en conséquence.

1.5 Cadre général de formation

Les cours offerts par le département d'éducation physique sont partagés en trois ensembles (voir paragraphe 1.2.3 de ce document).

Pour obtenir les trois unités en éducation physique, l'étudiant devra réussir un cours de chacun des ensembles. Il n'y a pas de préalables aux cours des ensembles I et II. Par contre, la réussite des ensembles I et II est préalable à l'ensemble III.

L'acquisition des compétences en éducation physique est facilitée par la possibilité pour l'étudiant de choisir parmi un éventail d'activités physiques pertinentes.

La consolidation des apprentissages s'appuie sur la pratique personnelle régulière.

2.0 OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'ENSEMBLE II

L'étudiant aura la capacité d'appliquer une démarche conduisant à l'amélioration des habiletés et des attitudes lui permettant de trouver plaisir et valorisation dans la pratique d'une activité physique.

2.1 Renseignements liés à la pondération 0-2-1

- 0 = temps hebdomadaire consacré à des cours théoriques.
- 2 = temps hebdomadaire consacré à la pratique encadrée d'une ou de diverses formes d'activités physiques.
- 1 = temps hebdomadaire consacré à du travail personnel.

3.0 ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE

3.1 Objectifs personnels

Suite à l'évaluation de ses capacités et l'identification de ses besoins d'apprentissage, l'étudiant formulera des objectifs personnels aux habiletés et attitudes requises par l'activité pratiquée.

3.2 Appliquer les règles propres à l'activité physique pratiquée

- 3.2.1 L'étudiant devra identifier les règles propres à l'activité pratiquée, les respecter et les mettre en application.

3.3 Évaluer l'évolution de ses habiletés motrices dans la pratique de l'activité *Tir à l'arc*

- 3.3.1 L'étudiant évaluera périodiquement ses habiletés motrices.
- 3.3.2 L'étudiant interprétera les difficultés rencontrées.

3.4 Évaluer l'atteinte de ses objectifs

- 3.4.1 L'étudiant évaluera périodiquement le degré d'atteinte de ses objectifs personnels.
- 3.4.2 L'étudiant ajustera ses objectifs personnels en fonction de son évaluation.

4.0 POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

4.1 Présences au cours

Conformément à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (P.I.É.A.) du Collège Édouard-Montpetit, la présence au cours est obligatoire. L'étudiant ne peut s'absenter à plus de deux cours de deux heures ou quatre cours d'une heure.

Pour des raisons graves, l'étudiant qui dépasserait le nombre d'heures d'absence toléré, le professeur devra, si possible, favoriser le rattrapage.

4.2 Niveau d'engagement

Un comportement démontrant un niveau d'engagement inacceptable (pour sa sécurité et celle des autres) ou insuffisant (au niveau participation) pourra être une cause de renvoi du cours. Une absence sera alors enregistrée pour l'étudiant concerné.

4.3 Politique de valorisation de la langue française

L'étudiant doit présenter ses travaux en un français correct. Il s'agit d'une exigence de forme qui autorise le professeur à refuser un travail ou à en retarder l'acceptation jusqu'à ce qu'elle soit satisfaite. Les retards à remettre les travaux sont alors soumis aux pénalités prévues dans les politiques des départements. (Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages approuvée le 7 février 1995).

5.0 EXIGENCES PARTICULIÈRES

5.1 Tenue vestimentaire

L'étudiant doit porter un costume qui lui permette une pratique confortable et sécuritaire pour lui et ses partenaires. Cette tenue exclut la casquette, les bijoux, les montres, etc., ces accessoires pouvant être à l'origine de blessures. Les chaussures de sport sont obligatoires. Dans une perspective de prévention, les protège-doigts et le protège-bras sont fournis par le collège.

5.2 Modalités de reprise d'un cours

L'étudiant qui doit s'absenter pour un motif sérieux pourra reprendre le cours manqué en autant que ce soit dans la même semaine. C'est le professeur qui autorise la reprise d'un cours à la demande de l'étudiant qui doit lui indiquer (à l'avance lorsque c'est possible) la raison de l'absence.

5.3 Notes de cours obligatoires

Texte COOP #20 472.

5.4 Remise des travaux

La pénalité prévue pour les travaux remis en retard est de 10% de la valeur de l'épreuve telle qu'indiquée à la section 6 de ce document par jour de retard.

6.0 ÉVALUATION

Les renseignements relatifs à l'évaluation vous seront fournis sous peu.

ÉVALUATION FORMATIVE ET SOMMATIVE :

L'évaluation formative et sommative des compétences 6.3.1, 6.3.2 et 6.4.1 est faite à l'aide des grilles d'observation du cahier du participant. La note est fonction du degré de correspondance lorsque le diagnostic du participant est comparé à celui de l'expert.

L'évaluation formative et sommative des compétences 6.1 et 6.4.2 est faite à l'aide du cahier du participant. Le maximum de points est accordé lorsque les objectifs sont écrits sous la forme de comportement(s) observable(s) correspondant à un besoin d'apprentissage pertinent.

En référence à l'article 4.2 de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA) : aucun examen ne comptera pour plus de 30% et aucun travail pour plus de 40%. La note de passage est de 60%. Cette note signifie que l'étudiant a atteint les objectifs d'apprentissage du cours aux seuils fixés. (Réf. article 4.3 de PIÉA)

NOTE A : NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE :

Compte tenu de l'énoncé de la compétence de l'ensemble II, l'étudiant qui sera dans l'impossibilité de démontrer une amélioration de son efficacité dans l'activité obtiendra la mention "échec".

NOTE B : L'étudiant doit utiliser la terminologie propre à l'activité dans ses travaux. Il s'agit d'une exigence de forme qui autorise le professeur à refuser ou à en retarder l'acceptation jusqu'à ce qu'elle soit satisfaite. Les retards à remettre les travaux sont alors soumis aux pénalités prévues dans le plan de cours.

7.0 MÉTHODOLOGIE

Les cours de l'ensemble II (ici, par le tir à l'arc) se caractérisent par la participation de l'étudiant à la gestion de ses apprentissages favorisant chez lui l'appropriation d'une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans une activité physique et le développement de la motivation nécessaire pour la pratique régulière de l'activité physique en général.

gestion de ses apprentissages	✓	appropriation d'une démarche d'apprentissage	✓	amélioration de ses habitudes motrices	✓	plaisir et motivation	✓	pratique régulière de l'activité physique
----------------------------------	---	--	---	--	---	--------------------------	---	--

Le cours ENSEMBLE II par le tir à l'arc est un laboratoire présentant un ensemble de situations et d'activités (éducatives, exercices, tir, test, observation, capsule théorique, retour sur le tir) devant aider le participant à identifier ses besoins d'apprentissage, à se fixer des objectifs et à choisir les moyens pour les atteindre et en mesurer l'atteinte dans la perspective d'une participation stimulante et valorisante à une activité physique, ici un sport collectif, le tir à l'arc.

La démarche proposée permettra à l'étudiant de développer progressivement une juste perception des habiletés et des attitudes requises par l'activité (attention, vigilance, anticipation, coopération, communication, courage, détermination, détente, agilité, coordination, effort, intensité, fairplay) de même qu'une juste perception de ses besoins d'apprentissage lesquels devront être au cœur d'une démarche personnelle et responsable encadrée par le professeur.

9.0 CONTENU

Le cours propose une progression dynamique dans laquelle s'insèrent les différents éléments du contenu disciplinaire et l'apprentissage des habiletés et des attitudes requises pour la pratique de l'activité, c'est-à-dire :

Savoir : - matériel (arc, flèches, accessoires)

- principe technique du tir à l'arc
- fonctionnement des compétitions

Savoir-faire : - technique à l'arc conventionnelle

- technique à l'arc poulie
- participation à des compétitions

Savoir-être : - concentration

- respect des autres tireurs avant, pendant et après le tir (le silence)
- coopération